



Province de Québec
Municipalité de Saint-Simon

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGIEUR

RÈGLEMENT # 591-24 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, de l'entrée en vigueur du Règlement # 591-24 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.

Ce règlement entre en vigueur le 27 août 2024, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, et ce, conformément à la loi.

Donné à Saint-Simon, ce 16^e jour de septembre 2024.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, au www.saint-simon.ca/avis-publics, conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour de septembre 2024.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière